



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 49171

Texte de la question

M. Roger Mei attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat avec compétence et sérieux, les débitants de tabac accomplissent une double mission, celle de commerçants, mais aussi celle de service public. Préposés de l'administration, ils assurent la diffusion des vignettes (95 %) et des timbres (80 %) des ventes nationales de timbres fiscaux, plus de deux milliards de francs de ventes de timbres postaux, cinquante-huit millions de telecartes, etc., certains débits sont même des recettes auxiliaires des impôts. Ils représentent un facteur essentiel de l'animation commerciale du quartier ou du village où ils sont implantés. Les débitants de tabac, sont de plus en plus découragés. Il semble que les autorités aient de la peine à résoudre le problème d'insécurité de la vie quotidienne. Devant leur inquiétude, il lui demande, quelles mesures pourront être prises afin que les débitants de tabac puissent envisager l'avenir avec moins d'apprehension et plus de sérénité.

Données clés

Auteur : [M. Mei Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49171

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1160